RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 20 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION
14-03-2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION
14-03-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	:	29
PRÉSENTS	:	23
VOTANTS	:	27

N° DE LA DÉLIBÉRATION
2023-20-03- **N°15**

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, , Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET.

Absents représentés :

Mme PELOUIN	donne pouvoir à	M. RAUSCHER
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absents non représentés :
Monsieur Alain RINGEVAL
Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : M. Thierry SOULIER

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-4-4,

VU le code de la Commande publique et notamment son article L2113-6,

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

VU les statuts de Grand Paris Sud approuvé par arrêté interpréfectoral n°2020-PREF.DRCL/717 du 14 décembre 2020 et notamment l'article 11,

VU le pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2021, lequel prévoit qu'un schéma de mutualisation définira les objectifs et le plan d'action à mettre en œuvre,

VU la délibération n°DEL-2022/294 du conseil communautaire en date du 8 novembre 2022 portant délégation d'attributions au bureau communautaire en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°DEL-2023/15 conseil communautaire en date du 7 mars 2023 portant sur le groupement de commandes avec les communes membres pour les fournitures administratives,

CONSIDERANT le renouvellement des marchés publics relatifs à l'acquisition de fournitures administratives (fournitures de bureau et papier) passés dans le cadre de trois groupements de commandes constitués entre la communauté d'agglomération et plusieurs communes membres,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres de se regrouper en vue d'améliorer l'efficacité économique de leurs achats, et de rendre ainsi plus attractive la commande publique du territoire, tout en rationalisant les coûts de gestion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres afin de permettre différents achats pour le périmètre suivant :

Acquisition de fournitures de bureau pour les différents services et équipements de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et ses communes membres :
=> Lot 1 Fournitures administratives de bureau,

Acquisition de papier pour les différents services et équipements de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et ses communes membres :
=> Lot 1 Papier pour les écoles et papiers recyclés ;
=> Lot 2 Papier pour les services administratifs,

APPROUVE les termes constitutifs du groupement de commandes à conclure avec les communes membres,

PRECISE que le périmètre des membres du groupement pourra être modifié, conformément à l'article 10 de la convention et aux dispositions de l'article L.5211-4-4 du CGCT,

PRECISE que la convention de groupement prend effet le 7 mars 2023,

PRECISE que la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud est le coordonnateur du groupement de commandes, et qu'à ce titre la Commission d'Appels d'Offres du groupement sera celle de la Communauté d'agglomération,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement,

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine, le 20 mars 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

MAIRIE DE SAINTRY-SUR-SEINE - 91250 ESSONNE -